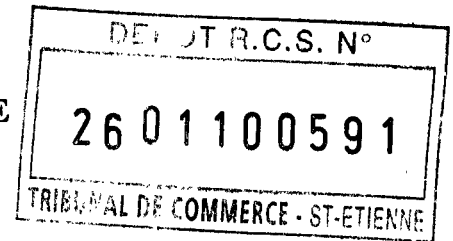


A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 1.109.760 EUROS

**SIÈGE SOCIAL : LES ROUARDES
LA GRAND CROIX (42320)
395 133 978 RCS SAINT ETIENNE**



TOURNIER

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 3.000 000 EUROS
**SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DU COURCERIN – Z.I. PARIS EST
CROISSY BEAUBOURG (77183)
552 074 460 RCS MEAUX**

DECLARATION DE CONFORMITE

ARTICLE L. 236-6 DU CODE DE COMMERCE

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Luc PETIT, agissant en qualité de :

- Président de la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE), Société par Actions Simplifiée au capital de 1.109.760 €, dont le siège social est à LA GRAND CROIX (Loire), Les Rouardes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 395 133 978 RCS ST ETIENNE,
- Et de Directeur Général de la société TOURNIER, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est à CROISSY BEAUBOURG (77183), Z.I. Paris Est, Boulevard du Courcerin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552 074 460 RCS MEAUX, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'associée unique de cette société en date du 18 septembre 2009 ;

DECLARE ET CERTIFIE :

- Que la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE) a absorbé, en date du 31 décembre 2009, la société TOURNIER ;

- Que cette fusion a été approuvée par l'associée unique de la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE) en date 31 décembre 2009 au vu :
 - D'un projet de traité de fusion en date du 19 novembre 2009, déposé aux greffes du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE et MEAUX le 23 novembre 2009 ;
 - Et d'un rapport établi par la société SECA FOREZ, commissaire aux apports désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE en date du 7 octobre 2009 ;
- Que cette fusion a fait l'objet d'un avis de projet de fusion publié dans le journal LE MONITEUR DE SEINE ET MARNE du 28 novembre 2009 et LES PETITES AFFICHES DE LA LOIRE du 30 novembre 2009 ;
- Que cette fusion a été réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ;
- Qu'en conséquence, la société TOURNIER a fait apport à la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE) de la totalité des éléments constituant son actif, évalués à 13.438.939 €, contre la prise en charge des éléments de son passif, évalués à 8.185.115 €, en sorte que l'actif net apporté ressort à 5.253.824 €, et moyennant l'attribution, à raison de 1 action de la société TOURNIER pour 2,10 actions de la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE), de 35.280 actions nouvelles de la société A T 2 T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER (Anciennement dénommée ADRIEN TARGE) créées en augmentation de 599.760 € du capital de celle-ci, avec une prime de fusion de 4.654.064 € ;
- Que la réalisation définitive de la fusion a fait l'objet d'un avis de publicité publié dans le journal LES PETITES AFFICHES DE LA LOIRE le 18 JAN 2010 et le journal LE MONITEUR DE SEINE ET MARNE le 17 JAN 2010

QUE CETTE OPERATION DE FUSION A ETE REALISEE EN CONFORMITE DE LA LOI ET DES REGLEMENTS

Fait à LA GRAND CROIX,
en cinq originaux,
le 15 JAN 2010

Signature :

Monsieur Luc PETIT

